Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 91 (1946)

Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse:
17an fr. 12.—; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger: 1 an fr. 15.—; 6 mois fr. 9.—

3 mois fr. 5.—

Prix du numéro: fr. 1.50.

RÉDACTION: Colonel-brigadier Roger Masson.

ADMINISTRATION: Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 3 36 33. Chèques post. 11. 5209

ANNONCES: Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve 1 — Lausanne

Essai sur les notions fondamentales de la tactique

A mon école d'aspirant, en 1907, le cours de tactique m'attirait particulièrement. J'étais impatient d'entendre énoncer en principes logiquement liés les procédés que j'avais vu mettre en œuvre pour l'engagement et le combat de la section. Frais émoulu de l'Université, je m'attendais à une théorie méthodique se fondant sur quelques idées générales et les ramifiant dans quelques préceptes particuliers. Or ma déception fut vive : sans définir la notion même de la tactique, notre maître aborda immédiatement la question des formations de la section et de la compagnie, puis se livra aux commentaires habituels du Règlement d'exercice et du Service en campagne. Pourtant il nous apprit beaucoup, non seulement parce que c'était un officier